

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2019

Date de convocation : 13 mars 2019

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le dix-neuf mars deux mille dix-neuf à dix heures sous la présidence de Mme le Maire, MICHON M-Hélène.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire - R. GOUTTEFANGEAS - M. VEYSSET – A. DUTHEIL – JY. HOUARD – J-L. VERGNE -

Etaient absents : P. MOUNAUD – L. CHAMBRAGNE – R. DERET –

Pouvoirs :

P. MOUNAUD a donné pouvoir à R. GOUTTEFANGEAS

R. DERET a donné pouvoir à M-H. MICHON

L. CHAMBRAGNE a donné pouvoir à J-L. VERGNE

Régis Gouttefangeas est désigné secrétaire de séance.

Madame le maire ouvre la séance à 10 h.

Ordre du jour :

Avis sur le projet photovoltaïque

Questions diverses

Avis sur le projet photovoltaïque :

La commune de Flayat est engagée depuis 2009 dans la mise en place d'un projet de parc photovoltaïque.

Après avoir bien défini le terrain d'assise et sélectionné après appel d'offres le partenaire à qui pourra être confié l'exploitation de ce projet, le conseil municipal a été informé de toutes les études conduites.

D'autre part un projet de bail emphytéotique a été signé avec le prestataire Phoebus Energie dans la perspective de l'exploitation de ce site.

Considérant :

- les orientations gouvernementales et européennes incitant au développement des énergies renouvelables,
- l'engagement de la commune de Flayat pour acquérir les terrains nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'intérêt pour la commune de Flayat de développer sur son territoire une activité économique sur des parcelles où la possibilité d'exploitation agricole était très faible,
- ayant pris connaissance des études conduites précisant que cette activité ne présentait pas ou de manière modérée des risques de nuisance pour le paysage et l'environnement dans toutes ses dimensions géographiques, physiques et climatiques,
- ayant régulièrement communiqué sur ce projet auprès des habitants et des communes voisines qui ne suscitent pas de résistance,
- que ce projet se situe dans un secteur éloigné du bourg. Les habitations les plus proches n'auront pas de vue directe sur le projet. Le Maître d'ouvrage a prévu un aménagement paysager.

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis très favorable à la réalisation sur son territoire de ce projet de parc photovoltaïque.

Questions diverses :

Madame le maire donne lecture du courrier de l'Inspection d'Académie concernant la carte scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 : retrait de l'emploi d'enseignant correspondant au fonctionnement de la 2^{ème} classe de l'école primaire de Flayat.

Demandes de J Yves Houard :

- faire un point sur le site internet et sur la numérotation du bourg.
- Programmer une réunion de la commission Etudes et Projets : date retenue : 25 mars à 14 h.
- Suivi des travaux dans le logement au-dessus de la mairie : Mme le maire avise les élus de la venue le vendredi 15 mars de M. MILLET accompagné de M. LO MELE, artisans : l'eau s'infiltre par les joints du carrelage.

Demande de Mme Veysset :

- Les 2 entreprises retenues pour la pose des volets au moulin ont-elles été contactées pour connaître leur délai d'exécution des travaux ? Seule une entreprise a répondu.

Alain Dutheil annonce qu'il a reçu de Mme Pabiot une liste de travaux à réaliser dans l'église.

Prochaines dates à retenir :

- 29 mars 2019 à 19 h : réunion de la commission des finances
- 05 avril 2019 à 19 h : réunion du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 10h35 mn.

Le Maire,

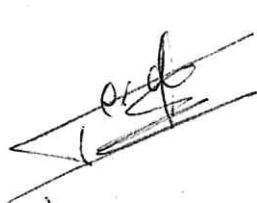

M-H. MICHON



Le Secrétaire de séance,

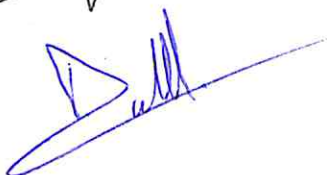
R. GOUTTEFANGEAS

Les Conseillers Municipaux,









PO. Loïc Chambayne

